

**Basculement en pylône lors d'un atterrissage sur altisurface,
en vol d'instruction**

Aéronef	Avion Jodel D140 immatriculé F-BKSS
Date et heure	Lundi 24 octobre 2011 à 14 h 40 ⁽¹⁾
Exploitant	Club
Lieu	Altisurface de Saint Roch Mayères (74)
Conséquences	Avion fortement endommagé

⁽¹⁾Heure locale.

CIRCONSTANCES

A l'issue d'un vol de trente minutes en provenance de Megève (74), l'élève aux commandes et son instructeur se présentent pour un atterrissage sur la piste non revêtue de l'altisurface de Saint Roch Mayères. Lors du roulement à l'atterrissage, l'avion monte en pylône jusqu'à la verticale avant de retomber lourdement vers l'arrière sur la roulette de queue.

L'atterrissage a été filmé du sol par un témoin. Sur l'enregistrement il a été constaté :

- que l'avion a atterri à mi-piste,
- que l'hélice a été détruite lors d'un contact avec le sol,
- que la retombée du fuselage a été brutale.

Peu après, l'instructeur a prévenu le club en indiquant que l'hélice avait touché le sol. L'hélice et la lame de ressort arrière ont été échangées dans l'après-midi lors d'un dépannage sommaire effectué sur le site par le mécanicien du club. L'avion a ensuite été convoyé en l'état vers Megève.

A Megève, la visualisation de la vidéo a incité les responsables du club à faire faire des vérifications complémentaires sur la cellule et à envoyer le moteur en révision générale.

L'instructeur, 59 ans, est titulaire d'un CPL de 1984, FI(A), qualifié montagne « roue » et « skis ». Il totalisait 5 969 heures de vol au total dont environ 2 000 sur type, 70 heures dont 35 sur type dans les trois mois précédents et 5 dans les vingt-quatre heures précédentes, toutes sur type. Il explique que le basculement est intervenu après une action sur les freins. Il précise qu'il n'a pas eu conscience de monter à la verticale ni de retomber lourdement sur le train arrière.

Le pilote aux commandes, 61 ans, détient une licence PPL délivrée par les autorités helvétiques. Il est titulaire d'une qualification montagne « skis » et une qualification de site « roue » à Megève. Il totalisait 600 heures de vol dont 202 sur type, 3 heures dans les trois mois précédents et une heure réalisée sur type dans les vingt-quatre heures précédentes.

L'altisurface de Saint Roch Mayères est située à 1 550 mètres d'altitude. Elle est constituée d'une piste de 300 mètres de long et de 35 mètres de large. Le touché des roues (trois points) a eu lieu à mi-piste, ce qui a pu inciter le pilote aux commandes à vouloir freiner plus énergiquement.

Les conditions météorologiques estimées sur le site étaient les suivantes : vent calme, ciel dégagé, température de 12 °C

CONCLUSION

L'incident est probablement dû à une application prématurée des freins par l'élève peu après le touché des roues. Une vigilance amoindrie de l'instructeur a pu y contribuer.

La décision de remettre l'avion en vol dans un environnement montagneux, peu propice aux atterrissages en campagne, apparaît prématurée compte tenu du choc à l'atterrissage, du dépannage sommaire et de l'importance des vérifications jugées nécessaires après le retour de l'avion sur sa base.